



## Conditions Générales de Participation au Concours Féby

### Article 1 - Organisation

Le présent concours est organisé par la Mairie de Ferrières-en-Brie, ci-après dénommé « l'Organisateur ».

### Article 2 - Conditions de Participation

La participation au concours est ouverte à toute personne physique majeure, ou mineure avec l'accord d'un représentant légal, résidant en France.

Pour valider leur participation, les candidats doivent :

1. Indiquer leurs **nom et prénom**.
2. Publier une **photo** accompagnée d'un **petit texte** mentionnant où **Féby** se trouve.
3. Préciser la **destination** ou l'**activité** représentée sur la photo.
4. Respecter les règles suivantes :
  - Aucune **présence humaine** visible sur la photo.
  - Aucune **substance interdite** ni **objet inapproprié** ne doit apparaître sur la photo.

Toute participation ne respectant pas ces critères sera automatiquement disqualifiée.

### Article 3 - Modalités du Concours

- Les participants doivent soumettre leur photo sur plateforme whatsapp 07 88 09 01 10 avant la date limite fixée au 6 décembre 2025 .
- La **photo ayant obtenu le plus de "J'aime"** à la clôture du concours sera désignée comme **gagnante**.
- En cas d'égalité, l'Organisateur se réserve le droit de départager les finalistes selon des critères supplémentaires (qualité de la photo, originalité, etc.).

### Article 4 - Dotation

Le gagnant recevra un cadeau d'une valeur maximum de 20 €

### Article 5 - Droits et Responsabilités

- En participant, les candidats autorisent l'Organisateur à utiliser leurs photos dans le cadre de la communication autour du concours.
- L'Organisateur se réserve le droit de supprimer toute participation jugée inappropriée ou non conforme aux présentes conditions.
- Le concours n'est en aucun cas sponsorisé, organisé ou géré par META Facebook, Instagram.

### Article 6 - Acceptation du Règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.